

Spécial 29^{ème} congrès

- Complément au rapport d'activité, page 2
- Rapport de trésorerie au 29^{ème} Congrès, page 10
- Rapport de la Commission Financière de Contrôle, page 13
- Rapport de la commission des mandats, page 14
- Le déroulé du congrès et les votes, page 16
- Motions adoptées par le Congrès, page 19
- Commission exécutive et commission financière de contrôle élues, page 23
- Bureau national élu, page 24



Complément au rapport d'activité

29^{ème} congrès du SNTRS-CGT, Dives-sur-Mer, 20 mars 2018

Josiane Tack

Ce rapport vient en complément du rapport d'activité soumis au congrès pour la période qui couvre les mois de décembre 2017 au mois de mars 2018. Une introduction au niveau international et une contextualisation de tous les mouvements sociaux depuis le début de l'année s'imposent en préalable à la restitution de l'activité du SNTRS-CGT dans cette actualité brûlante.

En introduction : je ferais juste un rappel les derniers événements marquants sur la scène internationale

Au Moyen-Orient le chaos continue avec Bachar al-Assad qui massacre les rebelles syriens et les populations civiles dans la Ghouta orientale de Damas avec le soutien inconditionnel de la Russie, les villes de cette région sont rasées de la carte.

Autre point chaud en Syrie, Afrine, zone rebelle occupée par les kurdes vient de tomber sous contrôle turc. L'armée turque épaulée par des djihadistes, vient de s'emparer le 18 mars de la ville tenue jusqu'alors par les unités combattantes kurdes. Les puissances occidentales ont abandonné les kurdes qui se sont pourtant battu contre Daech. Erdogan prétend continuer à pénétrer en Syrie pour chasser les combattants kurdes d'autres villes. Dans le même temps, l'union européenne vient d'accorder une deuxième enveloppe financière de 3 milliards d'euros à la Turquie pour l'accueil des réfugiés syriens sur son sol.

Les conflits alimentent inlassablement l'exode des populations civiles qui fuient les zones de combat.

Aux conflits politiques s'ajoutent les problèmes liés au réchauffement climatique dont les résolutions des dirigeants restent pour l'instant du niveau de la communication et des bonnes intentions. Les dirigeants des pays développés se donnent bonne conscience devant les peuples qui commencent à demander des explications. Pour Donald Trump, il n'est même pas question de faux semblants, ce sujet est un non sujet...

En Europe et au-delà, l'austérité reste le maître mot. Au début de l'année des émeutes ont eu lieu en Tunisie. Des raisons économiques sont à l'origine des soulèvements, les manifestants s'opposaient à la loi de finance. Il était question d'austérité, de coût de la vie trop chère et de chômage. Rien de bien nouveau, les contraintes sont imposées à la Tunisie par les banquiers, le fond monétaire international qui demande une réduction du déficit public tunisien. Le scénario est toujours le même : appauvrissement sans limite des populations.

En Europe, les conséquences de la crise économique frappent encore les pays européens comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne. L'Italie mais aussi la Grèce doivent surmonter sans l'aide de l'Europe les difficultés rencontrées suite à l'arrivée massive de migrants sur leur territoire. Les conflits au Moyen-Orient, les flux migratoires, l'amalgame fait entre religion et extrémistes religieux conduisent à des réactions de rejet et à la montée de l'extrême droite accompagnée de réactions xénophobes dans de nombreux pays européens.

La France s'enfonce dans l'austérité. Celle-ci apparaît sans fin et sans perspective d'amélioration. L'austérité est un choix de classe. C'est la conséquence du transfert de plus en plus massif au capital des richesses créées par les salariés. Dans une société capitaliste, le rôle de l'État est d'aider les entreprises à maximiser leur taux de profit et en aucun cas à répondre aux besoins des populations.

A Mayotte, département français, le gouvernement est dans l'incapacité de proposer une perspective autre que sécuritaire, tout comme en Guyane il y a un an, pourtant les revendications comprennent également un volet social.

Le début de l'année est marqué par de premiers mouvements sociaux

Depuis le début de l'année le gouvernement et le patronat sont confrontés à un certain nombre de mobilisations des salariés du public et du privé autour de revendications salariales et pour la défense de l'emploi. Pour comprendre nos actions dans notre champ nous devons les replacer rapidement dans un contexte plus large.

Dans les prisons, un mouvement du personnel pénitencier s'est déroulé entre les mois de janvier et février

réclamant des créations d'emplois, un déroulement de carrière, de meilleurs salaires et la reconnaissance des missions publiques exercées. Le ministère de la Justice a manœuvré en signant un accord avec l'Unsa syndicat minoritaire. Pour finir de casser le mouvement, le gouvernement a multiplié les sanctions contre les agents en action en prononçant des exclusions avec sursis de 5 à 15 jours, rappelons que le statut des personnels pénitentiaires leur interdit de faire grève.

Depuis fin janvier dans les maisons de retraites médicalisées (les EHPAD), le personnel est mobilisé à l'appel de l'intersyndicale avec un large soutien des associations et de la population. Des grèves nationales ont été largement suivies avec des rassemblements très nombreux devant les Agences régionales de santé. Actuellement, dans les EHPAD, il manque près de la moitié du personnel nécessaire pour assurer dignement l'accompagnement des personnes âgées. Pour la CGT cette situation est la conséquence des coupes budgétaires des gouvernements successifs, coupes qui se sont aggravées avec le vote le 4 décembre dernier de la loi de financement de la Sécurité Sociale. En France il y a plus de 6 millions de personnes âgées de plus de 75 ans dont 10% résident dans les EHPAD, en 2050 ce chiffre sera multiplié par 2.

Dans le cadre des ordonnances mettant en œuvre la loi travail, au premier janvier 2018, la rupture conventionnelle collective (la RCC) devient effective: il s'agit du nouveau filon des patrons pour licencier.

A Carrefour, le patronat annonce la suppression de 2400 postes en France. Le but affiché c'est l'augmentation des bénéfices du capital par des gains de compétitivité et productivité de 20 Md€ en 2020. La CGT estime à au moins 10.000 le nombre d'emplois menacés. Pour s'opposer à ce plan, la CGT Carrefour a appelé l'ensemble des salariés à se mobiliser le 5 février.

Dans l'enseignement supérieur, des mobilisations ont eu lieu contre la loi Vidal. Cette loi, dite loi pour « l'orientation et la réussite des étudiants » (ORE), organise à l'entrée de l'université une sélection qui ne dit pas son nom. Elle restreint et contraint l'orientation des bachelier·e·s, mettant ainsi à mal l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et remet en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire. Dans notre champ des actions ont lieu pour dénoncer la mise en place de Parcoursup ainsi que la réforme du baccalauréat. Le travail a été fait au niveau fédéral, avec la parution de communiqués et tracts interfédéraux. Ainsi la FERC a mené les discussions avec les autres fédérations et syndicats de l'enseignement scolaire et supérieur pour coordonner les actions. Suivant les régions, certains militants du SNTRS-CGT ont pris part également aux actions locales ; au niveau national, le SNTRS-CGT a relayé les actions menées.

Au mois de mars certains mouvements se prolongent et d'autres commencent.

Les cheminots ont travaillé une riposte syndicale unitaire pour contrer le projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances. Présenté le 14 mars en conseil des ministres, ce projet prévoit la transformation de la SNCF en société anonyme, la disparition du statut de cheminot pour les futurs embauchés et l'ouverture à la concurrence du rail français. Les cheminots seront en action le 22 mars avec les fonctionnaires et ont prévu de démarrer un mouvement de grève à partir du 3 avril prévoyant deux jours de grève sur 5 jours et ce jusqu'à fin juin, sur tout le temps des négociations.

La semaine dernière, le 15 mars, ont eu lieu des manifestations de milliers de retraités partout en France pour dénoncer l'augmentation de la CSG à partir de 1280 euros de retraite, qui impacte 60 % des retraités. Les retraités du SNTRS-CGT se sont mobilisés le 15 mars. Le syndicat a diffusé sur les listes des personnels CNRS les informations sur cette journée d'action.

E. Macron justifie cette mesure en expliquant que les retraités doivent aider les jeunes actifs. Cette explication est particulièrement perverse, elle oppose retraités et actifs, de plus, elle est fautive car le bénéfice ira à l'ensemble des actifs pas seulement aux jeunes, elle est idéologique car les fonctionnaires vont aussi être pénalisés par cette mesure, et sont donc considérés comme des actifs de second ordre même s'ils sont jeunes. La compensation de la CSG dans la fonction publique se fera par la création d'une nouvelle prime revalorisée en 2018 et 2019, rien n'est dit sur le devenir de cette prime à partir de 2020, alors que la compensation de la CSG pour les salariés du privé se traduira par une augmentation pérenne des revenus. Il est également bon de savoir qu'il va falloir inscrire dans les budgets rectificatifs cette compensation pour les organismes de recherche car aucune ligne budgétaire n'est présente pour l'instant dans ces budgets. Le premier budget rectificatif qui vient d'être voté au CA du CNRS le 15 mars, n'a toujours pas inscrit cette ligne budgétaire, ni celui de l'INSERM. Les représentants du SNTRS-CGT aux conseils d'administration ont fait une déclaration pour dénoncer cette absence

et demander des comptes au représentant du budget. La ligne budgétaire devrait être effective au mois de juin ! Le SNTRS-CGT a produit des communications pour expliquer la dégradation de notre rémunération et en particulier comment nos salaires diminuent alors que le PPCR et le RIFSEEP allaient soi-disant améliorer ces revenus. Le résultat étant sur le bulletin de salaire du mois de janvier 2018 un montant inférieur à celui de décembre 2017 !

Ainsi, dès le 1^{er} janvier, le gouvernement a donné le ton de ses vœux aux fonctionnaires entre le rétablissement du jour de carence pour la Fonction publique dans la loi de Finances de 2018 en vigueur depuis le 1^{er} janvier et l'augmentation de la CSG compensée a minima par l'état. Cependant il ne s'agit que d'un avant-goût de ce qui nous attend avec cap 22 « *chantier de modernisation de l'action publique* » dont le synonyme de modernisation pourrait être libéralisation.

Mais avant de développer plus avant cette actualité qui va nous ramener à la journée 22 mars, nous devons faire le point sur :

La situation dans les organismes de recherche depuis novembre 2017

La fin de l'année 2017 est rythmée par le vote des budgets de l'Etat dont celui des organismes de recherche. Alors que la ministre de l'ESRI s'était engagée à renforcer les budgets récurrents, pour les organismes de recherche sous tutelle de l'État, le budget 2018 n'a pas été à la hauteur des annonces, il s'est traduit par toujours moins d'emplois et une stagnation de la subvention pour charge de service public. Frédérique Vidal avait annoncé une hausse de 501 M€ pour la recherche dont 87 M€ pour les organismes publics de recherche. En réalité, l'augmentation du budget de la Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur (MIREs) de 46 M€ (soit + 0,9 %) a concerné essentiellement le financement des faibles mesures salariales de la Fonction publique. Pour le CNRS, par exemple, l'augmentation de la masse salariale de 1,1 M€ est bien loin de couvrir les besoins notamment en ce qui concerne le glissement vieillesse technicité. Cette très faible augmentation de la masse salariale ne pourra conduire qu'à la baisse du recrutement des ingénieurs et techniciens statutaires en fin d'année 2018 puisque ces recrutements ont lieu en fin d'exercice budgétaire.

L'ANR quant à elle, se voit doter de 30 postes supplémentaires, pendant que les EPST perdent des postes sous plafond d'état. Le choix du gouvernement est clair : payer du personnel pour gérer l'attribution des financements plutôt que du personnel pour les laboratoires. Tous statuts et contrats confondus, l'emploi scientifique dans les EPST s'est réduit de 6,3% depuis 2010.

Les moyens des laboratoires sont en réalité très peu augmentés, pour le CNRS les 10,6 millions alloués représentent en moyenne 3 % d'augmentation. L'unique gagnant du programme 172 de la MIREs, c'est l'Agence Nationale de la Recherche dont le seul rôle est de distribuer les crédits sur projets qui voit son budget augmenté de 134 M€.

Le SNTRS-CGT revendique une augmentation significative du budget récurrent des organismes accompagnée d'un plan pluriannuel de recrutement sur postes de fonctionnaires et d'une résorption de la précarité. Ces revendications sont régulièrement rappelées dans ses tracts et lors des conseils d'administration des organismes débattant des budgets.

La CPU annonce sa volonté d'émarger au programme 172 qui correspond aux budgets de la recherche. Il ne suffit plus aux universités d'en bénéficier via les programmes de l'ANR, elles veulent pouvoir directement être éligibles à cette ligne budgétaire. Or, l'enveloppe de ce programme n'est pas extensible, si les universités devaient en bénéficier ce serait au détriment des organismes. Le SNTRS-CGT a interrogé le président du CNRS sur ce sujet, d'après lui la réaction des organismes pourrait être vive.

L'évolution des stratégies mises en œuvre pour les politiques de sites depuis fin 2017

Le jury des initiatives d'excellence vient de rendre son verdict sur les derniers projets d'index du PIA 1. Le projet d'index de Toulouse est arrêté ; celui de Sorbonne Université est confirmé sans condition; ceux de PSL et de Saclay sont confirmés sous conditions ; et celui de Sorbonne Paris Cité est retenu pour une période probatoire. Pour mémoire, à l'issue de l'évaluation de fin de période probatoire des huit index du PIA 1 par le jury, en avril 2016, trois avaient été confirmés définitivement (AMU, Bordeaux et Strasbourg), trois avaient vu leur période probatoire reconduite (de 18 mois pour Sorbonne Universités et de 24 mois pour PSL et Saclay), et deux avaient été arrêtées, avant d'être autorisées par le gouvernement à déposer un nouveau projet (Sorbonne Paris Cité et

Toulouse). Ainsi Matignon qui pilote le CGI, continue d'afficher que les Idex sont réservés exclusivement pour des regroupements d'établissement les plus intégrés possibles.

Pour aider à cette intégration quels que soient les statuts des établissements, le gouvernement propose des phases d'expérimentation. L'article 34 du projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » autorise le gouvernement à prendre par ordonnance « les mesures relevant du domaine de la loi destinées à expérimenter de nouvelles formes de rapprochement de regroupement ou de fusion d'établissements d'ESR ». L'expérimentation porte sur de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leur regroupement autre que la Comue ou l'association définies par la Loi Fioraso de 2013.

Il s'agit d'expérimenter de nouveaux modes de coordination territoriale dérogeant aux dispositions de la loi Fioraso qui définissait un seul établissement comme coordinateur territorial.

Ces nouveaux établissements regroupant plusieurs établissements d'ESR pourront être soit un EPSCP expérimental soit une Comue expérimentale pour une période de 10 ans.

Ce que le gouvernement cherche à construire à travers ces expérimentations, ce sont des universités dites de recherche qui dérogeront aux règles de recrutement, de progression de carrière des personnels et de création de formations de recherche.

Le Sénat vient d'adopter le 14 mars 2018 un amendement au projet de loi Confiance permettant aux sites qui sont d'accord pour s'organiser selon un nouveau statut dérogatoire sans passer par l'expérimentation. Cela correspond à une demande de longue date de la CPU. L'Assemblée n'a pas encore validé cet amendement mais on voit à travers cet exemple le travail de sape de la CPU.

Dans un tel contexte, le paysage de l'ESR est très loin d'être stabilisé. Le SNTRS-CGT produit des articles et des analyses sur l'évolution des politiques de site qui impacte la recherche faite par les organismes de recherche.

Toujours au chapitre des réformes entreprises dans le cadre de la recherche en ce début d'année:

Le gouvernement a décidé de dédier des moyens financiers à l'innovation dite de rupture, de quoi s'agit-il ? Un fonds pour l'innovation de rupture vient d'être créé en début d'année.

L'État a transféré à ce fonds 1,6 milliard d'euros - tirés de la cession ces derniers mois de titres Engie et Renault ainsi que des titres EDF et Thales et qui seront progressivement remplacés par les recettes de futures cessions d'actifs, rendues possible après le vote de la loi « Pacte » sur les entreprises examinée au printemps prochain par le Parlement. En effet cette loi comportera un volet permettant d'engager la cession de participations de l'État dans le capital d'Aéroport de Paris, la Française des Jeux ainsi qu'Engie. Un cycle de privatisation pourra alors être entrepris. L'objectif étant d'avoir une dotation initiale de 10 milliards d'euros du fonds pour l'innovation de rupture. Au final c'est le produit des dividendes de ce fonds hébergé par Bpi France, estimé à 200 à 300 millions d'euros par an, qui sera consacré au financement de l'innovation dite de rupture. Cet apport au total ne représentera que 2% du total des soutiens publics dans ce domaine (incitations fiscales, subventions, prêts...), par contre les privatisations opérées pour arriver à alimenter ce fonds priveront durablement l'État de ressources financières. Le SNTRS-CGT vient d'être interpellé hier à ce sujet par la CGT fonction publique pour donner son avis et produire des amendements rectificatifs sur les amendements du gouvernement au Code de la recherche concernant les chercheurs entrepreneurs. Nous allons également réfléchir à l'opportunité de désigner un expert pour l'UFSE sur ce point précis qui sera traité lors du prochain conseil commun de la fonction publique le 27 mars.

Ce fonds de rupture représente la énième mesure gouvernementale pour soit disant aider les entreprises dans leur effort dans le domaine de la « recherche et développement » et maintenant dans celui de « l'innovation de rupture ».

Le coût du Crédit impôt recherche est passé de 500 millions d'euros en 2003 à plus de 6 milliards d'euros en 2016 tandis que les dépenses R&D des entreprises sont restées à peu près stables ce qui démontre bien qu'il n'y a eu aucun effet du CIR.

Le gouvernement peut toujours réaffirmer « son ambition de faire de la France une économie de la connaissance et de la création », le bilan de la politique dite de l'Innovation est consternant. C'est un gâchis financier considérable pour la Nation, mais pas pour les grands groupes privés qui, malgré la réduction de leurs dépenses R&D, continuent de profiter de la manne financière de l'État et de tous les dispositifs créés pour leur plus grand profit depuis des années.

Tous les dispositifs d'aide à la R&D ainsi que ce nouveau dispositif dit « d'innovation de rupture » n'ont pas d'autre fonction que de mettre les moyens de l'État au service des grands groupes privés, sans se préoccuper de l'intérêt national.

Cet argent public dilapidé au seul profit des grands groupes privés, sans le moindre contrôle, manque cruellement à l'État employeur public des personnels de la recherche pour la création de postes de titulaires, la revalorisation des rémunérations de ses personnels ainsi que la mise en œuvre de budgets décents et récurrents dans les laboratoires, garants du maintien d'une recherche publique équilibrée entre recherche fondamentale, développement et innovation.

Le SNTRS-CGT porte ces revendications auprès des directions des organismes et des ministères et informe également les personnels.

Il est bon de traiter ici l'évolution de plusieurs dossiers spécifiques aux organismes de recherche évoqués dans le rapport d'activité. Le choix des dossiers correspond à l'actualité récente mais ne couvrent pas l'ensemble des sujets d'actualité des organismes.

- **Les sujétions et astreintes.** Ce dossier est bloqué par Bercy qui ne veut surement pas lâcher l'enveloppe budgétaire nécessaire à la prise en compte de l'élargissement du champ des ayant droits aux sujétions et astreintes aux chercheurs ainsi qu'aux personnels en contrat en durée déterminée, mais notre demande passe aussi par l'amélioration des droits pour certains types de mission insuffisamment reconnues jusqu'à présent. Il est facile de comprendre qu'in fine l'enveloppe allouée aux sujétions et astreintes sera supérieure à celle existante et que Bercy s'y oppose. Ce dossier vient de donner lieu à la suppression du dernier comité technique ministériel prévu le 19 mars.

- **le Rifseep**, la bataille n'est pas finie ! Le SNTRS-CGT vient de faire parvenir aujourd'hui même à l'ensemble des agents du CNRS, une lettre adressée au président du CNRS pour dénoncer la mise en œuvre inégalitaire et non conforme aux textes du RIFSEEP au CNRS. Ce courrier constitue la première étape dit de recours gracieux avant d'entamer un recours au tribunal administratif. Les problèmes de rémunération de pouvoir d'achat de reconnaissance de la qualification sont de plus en plus ressentis par les collègues. Comme le montrent les recommandations des CSI de l'INSB, le l'INEE et de Chimie, sur la mise en œuvre du Rifseep. La Direction du CNRS a fait le choix de valoriser uniquement ceux qui mettent en œuvre sa politique au détriment de tous celles et ceux qui font de la science. Ces prises de positions des CSI très lucides sur les conséquences du Rifseep pour les personnels et les laboratoires expriment une évolution dans les prises de conscience du milieu. Le Rifseep suscite énormément de mécontentement, de frustration. Face à une CFDT au service de la Direction et du pouvoir politique qui continue de nous vendre le Rifseep, le SNTRS doit mobiliser les personnels afin que la manière avec laquelle la Direction du CNRS a mis en œuvre ce nouveau régime indemnitaire se retourne contre elle.

Le SNTRS-CGT doit rester sur les revendications des rémunérations (indiciaire et indemnitaire) qui sont l'essence même du syndicalisme pour l'ensemble de nos catégories, pour deux raisons :

- **le pouvoir d'achat**, nous ne pouvons accepter un tel degré de paupérisation de nos professions ;

- **l'attractivité de nos professions** qui est aussi celle de nos organismes ;

- La surmédiation et la récupération gouvernementale de la journée du 8 mars de lutte pour **l'égalité homme-femme**, ne doit pas nous faire perdre de vue nos actions en faveur de l'égalité femme-homme et des dossiers que nous portons sur les agressions et harcèlements sexuels, à ce propos nous venons de déposer un mémoire en justice auprès du Conseil d'état pour dénoncer la décision du juge des référés du tribunal administratif de Marseille qui a demandé la réintégration dans son établissement, le CNRS, d'un chercheur agresseur sexuel. Le juge a justifié sa décision arguant que le chercheur ne pouvait être révoqué par son employeur tant que le jugement au tribunal administratif n'était pas passé, et par la même réfutant la légitimité de la décision prise par la CAP disciplinaire du CNRS sans le moindre motif d'irrégularité de procédure. La démarche juridique a été faite par plusieurs organisations de la CGT qui avaient tout intérêt à agir sur ce dossier. Ainsi la FERC et l'UFSE nous ont donné leur accord pour ester en justice, ainsi que la FERC-Sup avec qui nous avons travaillé de concert sur

ce dossier. Cette décision de justice impacte toute la fonction publique car elle remet en cause la légitimité des décisions prises en CAP disciplinaire. Le SNTRS-CGT, lorsqu'il entreprend une action de défense et d'accompagnement des victimes d'agression sexuelle, montre à travers cette démarche juridique qu'il met tout en œuvre pour aller jusqu'au bout de cette défense.

- Dans le cadre de l'application du PPCR aux corps des chercheurs, les établissements doivent créer et alimenter le nouveau grade des chargés de recherche hors classe. Au CNRS, le SNTRS-CGT avec d'autres organisations syndicales vient d'obtenir lors du dernier comité technique du 14 mars de la part de la direction du CNRS, que le premier tableau d'avancement des chargés de recherche hors classe soit publié dès le mois de septembre, pour permettre une première campagne de promotion au titre de 2018 et une seconde qui se déroulera à l'automne au titre de 2019. Initialement, la direction voulait retarder le traitement de ces campagnes d'avancement en 2019.

- La fusion IRSTEA – INRA

Nos camarades du SNTRS-CGT avec d'autres représentants du personnel lors du comité technique de l'IRSTEA le 5 mars ont dénoncé le manque total de respect du personnel de l'IRSTEA et de l'INRA dans la manière expéditive dont a été prise la décision des ministres de tutelle de demander aux deux PDG de « réfléchir » à un « rapprochement » des deux EPST devant aboutir à un EPST unique au 1er janvier 2020.

Dans leur lettre de mission aux deux PDG en date du 6 février 2018, les ministres F. Vidal et S. Travert disent prendre cette décision sur la base du rapport qu'ils avaient demandé aux deux PDG, intitulé « Projet de coopération scientifique INRA / IRSTEA et structuration de la recherche environnementale ». Ainsi les ministres sont-ils passés directement et unilatéralement d'un rapport exploratoire qui ne portait que sur le volet scientifique et qui préconisait dans sa conclusion de mettre en place des avancées progressives sur la coordination scientifique à une décision de fusion des deux établissements !

Les personnels, eux, n'avaient même pas pu prendre connaissance de ce rapport : ils ne l'ont découvert qu'en même temps que la lettre de mission du 6 février. La décision de principe de fusionner les deux organismes a été annoncée par les ministres sans qu'aucune étude exploratoire sur les autres aspects (devenir des services centraux et des personnels d'appui à la recherche, différences au niveau des budgets, des statuts des personnels, des règles et outils de gestion, ...) n'ait été conduite.

Les représentants du personnel refusent que le projet de fusion soit entériné avant que les différentes solutions envisageables n'aient été examinées avec les personnels, avant que des réponses satisfaisantes et des garanties ne leur soient apportées sur leur avenir, et enfin avant que les études d'impact sur la santé et les conditions de travail des agents prévues en cas de réorganisations n'aient été diligentées. Ils affirment qu'il n'est pas question que des sites ferment, que des activités de recherche disparaissent ou que des agents restent sur le carreau et toute solution quelle qu'elle soit devra passer par une revalorisation des dotations budgétaires de l'État. Le SNTRS-CGT travaille avec la CGT-INRA sur la réflexion à mener et les actions à entreprendre conjointement.

- **INIST** est aussi sur la sellette, 53 personnes doivent trouver une nouvelle affectation dont 21 à l'extérieur de l'INIST. A cet effet une « cellule RH » a été créée, avec recrutement d'un « conseiller spécialiste » de ces questions au mois de novembre dernier. Celui-ci a commencé à recevoir les agents concernés en décembre, pour travailler sur leur CV, leur profil...

L'objectif étant de recaser « en priorité » les personnes sur des laboratoires du CNRS du bassin de Nancy-Metz (il y en a très peu), le reste du territoire, sinon dans la fonction publique territoriale ou hospitalière... Bien sûr, si la personne trouvait de son côté quelque chose dans le privé, ce serait un plus. Mais les choses s'accélérent, un nouveau dispositif a été mis en œuvre : la « Mission découverte ». Le principe : un agent de l'Inist-CNRS part en mission dans un autre organisme (pour un temps donné), en sachant qu'au terme de cette mission, il est exclu qu'il revienne travailler à l'Inist-CNRS. Dans ce climat la mobilisation est compliquée, les agents ont peur et se taisent, les informations passent mal. C'est dans ce contexte que les camarades du SNTRS-CGT avec l'appui du SNCS ont proposé une pétition « PROJET SCIENTIFIQUE ICV2 DE L'INIST-CNRS » dans le même temps les agents concernés se constitués en collectif : « le collectif des 53 ». Le travail entre l'action locale et nationale du SNTRS-CGT sur ce dossier doit aboutir à une collaboration plus forte.

Le cas de l'INIST qui supprime des emplois au sein d'un service public de recherche, conduit à l'actualité de cette

semaine et la journée de grève et de manifestations du 22 mars pour la défense du service public et du statut de fonctionnaire. Cette journée doit marquer le début d'un mouvement fort qui permette de mettre à mal les ambitions libérales de ce gouvernement en matière de missions de l'Etat. La journée du 10 octobre 2017 sur ce sujet avait connu un franc succès, aujourd'hui au-delà du 22 mars, il faut construire les actions que nous serons capables de mettre en œuvre, avec les agents du service public et les usagers, pour faire échec à cette réforme.

Tout d'abord, nous devons battre en brèche les contre-vérités qui sont distillées à longueur de temps par la plupart des médias. Les libéraux affirment que le niveau des dépenses publiques en France serait un handicap pour l'économie. Ceci est faux et relève d'une idéologie qui consiste à brader au privé toutes les missions de service public dont les intérêts privés pourraient tirer profit.

Les mêmes nous rabâchent le supposé trop grand nombre de fonctionnaires en France. Rappelons donc que, en Europe, la France se situe au 9^{ème} rang du nombre d'agents publics pour 100 habitants, au 13^{ème} rang par rapport à la population active et au 10^{ème} rang pour 1000 Km².

Maintenant nous connaissons clairement le niveau d'attaque du gouvernement contre notre statut. Le gouvernement vient de lancer un chantier dit « *chantier de modernisation de l'action publique* ».

Le 13 mars les camarades de l'UFSE ont publié un communiqué à la sortie d'une réunion avec à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (la DGAFP).

D'après ses initiateurs – les ministres -, ce rendez-vous avait pour objet d'explicitier au mieux le document intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'effectivement les positions gouvernementales ont été étalées au grand jour ! Et ce n'est pas exagérer que de dire que ce qui est à l'ordre du jour est bien le démantèlement du Statut Général ...

Compte-tenu des contraintes horaires et de l'importance des enjeux, seuls les deux premiers points du document ont été abordés.

A partir de présupposés idéologiques et de contrevérités de la part de nos interlocuteurs, ce qui est confirmé c'est bien la réduction des instances consultatives (suppression des CHSCT) et l'amputation drastique de leurs prérogatives, en particulier pour les CAP.

A la question cruciale du maintien des droits syndicaux, il n'a même pas été répondu, ce qui laisse augurer le pire !

Et, s'agissant des non titulaires, ce qui est à l'ordre du jour, c'est non seulement le recours accru à cette forme d'emploi mais, au-delà, le fléchage des missions entières où, par principe, le recrutement de fonctionnaires serait banni pour laisser place aux contractuels. Ce qui se dessine, c'est donc l'arrêt du recrutement statutaire dans des pans entiers de la Fonction publique. C'est la mise à mal d'un des principes fondateurs du Statut !

La quasi-unanimité des organisations syndicales se sont élevées fermement contre de telles perspectives et ont réclamé soit le retrait pur et simple de ce document, soit sa réécriture intégrale, mais ces légitimes exigences n'ont pas obtenu le plus petit début d'ouverture.

Pour la CGT, plus que jamais, l'heure est à construire le rapport de forces du plus haut niveau possible, en commençant par être massivement en grève et dans les manifestations le 22 mars.

Avec le document « refonder le contrat social avec les agents », **le gouvernement veut ouvrir 4 nouveaux chantiers dans la Fonction publique :**

1°) Un nouveau modèle de dialogue social. Il s'agit de faire ce que Muriel Pénicaud a fait avec le code du travail : réduire le nombre d'instances de représentation des personnels.

2°) Développement de l'emploi contractuel

Le Premier Ministre a annoncé vouloir recourir largement aux contractuels en lieu et place des fonctionnaires. Ils représentent déjà 17% des agents dans la Fonction Publique d'État.

Il veut donner plus de souplesse aux employeurs publics dans leur recrutement en offrant plus de liberté et d'initiatives aux « managers ». En clair il faut se débarrasser des règles statutaires et laisser une grande liberté d'action à la hiérarchie.

3°) Individualisation des rémunérations

Le gouvernement souhaite rapidement introduire la « rémunération au mérite » afin de soi-disant mieux reconnaître l'investissement collectif et individuel.

4°) Mobilité professionnelle

Sous prétexte de favoriser la mobilité des agents, le gouvernement veut mettre en place un dispositif de départs volontaires. Il faut se débarrasser de 50 000 emplois dans la Fonction Publique d'État (120 000 pour les trois versants).

Ainsi, les départs à la retraite de fonctionnaires seraient remplacés par des postes de non-titulaires. Le statut de l'agent ne serait plus attaché à un grade et à un emploi, ce qui rendrait plus facile la privatisation de certaines missions. C'est une attaque en règle du statut.

Pour ce qui est des recrutements contractuels pour remplacer les postes de fonctionnaires dans la recherche publique cette idée fait son chemin depuis longtemps.

Les applications directes dans la recherche publique passent par les contrats de chantier.

Avec le contrat de chantier, malgré la dénégation de la Ministre au CNESER, et de son représentant Alain Beretz dans les conseils d'administration des organismes, le Ministère travaille à la mise en place du contrat de mission, terme plus acceptable par le milieu de la recherche que celui de contrat de chantier. Ce contrat de mission va, très vraisemblablement, recueillir l'assentiment non seulement d'une partie des directeurs de structure, mais aussi des précaires qui ont entériné la quasi disparition du recrutement sur statut et que seule la succession sans fin de contrats leur permettrait de vivre en exerçant un métier correspondant à leurs diplômes.

Pour contrecarrer ce chantier de casse de la fonction publique, sept organisations syndicales sur les neuf représentatives (UFSE-CGT, FGF-FO, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFTC-FAE et FA-FP) appellent à la grève et aux manifestations le 22 mars dans toute la France. Seules la CFDT et l'UNSA restent en retrait. Plus de 140 manifestations sont recensées pour l'appel au 22 mars sur tout le territoire.

Le SNTRS-CGT a pris toute sa place au niveau de l'intersyndicale d'enseignement supérieur et la recherche pour préparer la mobilisation du 22 mars en particulier en étant à l'initiative du tract intersyndical de l'ESR. Les sections du SNTRS-CGT et le bureau national se mobilisent pour que cette journée soit une réussite. Sur le terrain des sections ont mené des tables rondes, distribué des tracts. Les camarades qui ne sont pas présents au congrès doivent animer la mobilisation sur les sites. La pétition pour la défense du service public est très insuffisamment signée ou du moins nous avons peu de remontées de pétitions signées. Seulement 9500 signatures au 15 mars nous informe l'UFSE !!! C'est beaucoup trop faible au vu du nombre d'agents dans la fonction publique. Il faut s'activer à la faire signer massivement pour qu'elle soit un outil utilisable.

Nous assistons à un tournant pour la fonction publique. Les mesures que projette le gouvernement pourraient avoir des conséquences très lourdes. Une mobilisation d'ampleur et longue est pour nous un impératif ! La stratégie de Macron, qui lie violence des réformes et rapidité des discussions conduit à la concomitance des attaques contre les services publics. Les organisations ont prévu de se revoir le 27 mars pour faire une analyse de la journée du 22, des réponses gouvernementales et des perspectives à envisager.

Les conditions de travail et les garanties statutaires de celles et ceux qui font vivre le service public au quotidien et leur mission au service du public seront au centre des mobilisations du 22 mars.

À la SNCF et dans la Fonction publique, le gouvernement veut mettre en cause la maîtrise publique des missions et œuvrer à leur privatisation : projet de changement du statut juridique de la SNCF ouvrant la possibilité d'une ouverture du capital aux marchés financiers ; projets de privatisation et d'abandon de missions de la Fonction publique dans le cadre du processus Action Publique 2022.

La précarisation est en effet un moyen de soumettre les agents à des intérêts particuliers, dont ceux de la finance. C'est aussi une condition d'affaiblissement des capacités collectives de résistance à la casse du service public.

Dans les deux cas, le gouvernement agit de manière autoritaire : menace de recours aux ordonnances pour la SNCF ; annonces unilatérales sans dialogue préalable dans la Fonction publique. Si elles devaient être menées à leur terme, les réformes engagées par le gouvernement seraient synonymes de passage d'une logique d'intérêt général à la loi du profit et de la rentabilité, de dégradation de la qualité du service public, de renchérissement de

son coût pour l'utilisateur, de dégradation des conditions de travail des agents, de précarisation.

La mobilisation prend de l'ampleur au niveau interprofessionnel. Philippe Martinez a écrit aux autres OS le 6 mars et proposé une rencontre le 19 mars afin de faire le point sur la situation revendicative unitaire. Refus explicite de l'UNSA et de la CFDT. Pour FO, il y a une part d'incertitude dans les 15 premiers jours d'avril. La FSU n'a pas de mandat pour la mobilisation interprofessionnelle.

La perspective est interprofessionnelle, il faut d'ores et déjà s'inscrire dedans. Le Rapport pour moderniser la fonction publique sera remis aux ministres le 30 mars 2018.

Ils ne s'arrêtent pas là, de nouvelles annonces structurantes sont à venir dans nos établissements ainsi qu'au niveau ministériel. L'enjeu est majeur pour la capacité d'action de la CGT dans toute la fonction publique.

Le 22 mars et dans la continuité de cette journée, en continuant d'œuvrer à la construction la plus unitaire possible sur la base des convergences de revendications, nos organisations agiront avec détermination pour l'avenir du service public, pour la solidarité, pour l'égalité de traitement, pour la justice sociale, pour la satisfaction des revendications des personnels.

Nous voulons une société de solidarité et non une société déshumanisée dans laquelle la fonction publique serait réduite à certaines fonctions régaliennes de l'État et les services publics concédés aux sociétés privées au détriment des usagers.

Notre congrès fête cette année le 70ème anniversaire du SNTRS-CGT, nous allons le fêter comme il se doit en retraçant l'histoire du syndicat qui sera le thème de la soirée fraternelle de jeudi. Mais jeudi qui est aussi le 22 mars jour de grève et de manifestations dans la fonction publique. Le congrès doit prendre la décision de la participation d'une délégation des congressistes à la manifestation du 22 mars. Cette concordance de date doit être prise comme une opportunité. Celle d'être tous réunis cette semaine afin de travailler collectivement aux moyens que nous allons mettre en œuvre pour que les personnels de la recherche publique se sentent concernés et s'impliquent à nos côtés dans un mouvement que nous allons construire le plus large possible. Nous devons réfléchir collectivement à l'implication de nos militants et adhérents dans ce combat qui commence. Participer au 22 n'est qu'un début, construire les luttes à mener, les formes qu'elles doivent prendre après le 22 mars c'est indispensable et c'est de la responsabilité du 29ème congrès du SNTRS-CGT. La meilleure façon de fêter cet anniversaire des 70 ans du SNTRS-CGT consiste à avoir un outil syndical, des militants prêts à construire des luttes gagnantes comme nous le montrent dans leurs récits les anciens du SNTRS-CGT.

Vive le 29ème congrès du SNTRS-CGT, que vive et gagne la CGT !

Rapport de trésorerie au 29ème Congrès Sophie Toussaint-Leroy

Ce rapport va reprendre les bilans financiers des années 2014, 2015 et 2016 votés lors des CSN de juin 2015, juin 2016 et juin 2017 et publiés à la DIRECTE. Les délégués ont tous, dans leur pochette congrès, les tableaux des bilans et comptes de résultats des années 2014, 2015 et 2016 concernant le compte national, les comptes des sections et le consolidé.

Le bilan 2017 ne peut pas être présenté au congrès, puisque les sections n'ont pas toutes finalisé leur comptabilité 2017. Elles ont jusqu'à juin 2018 pour le faire. J'évoquerai néanmoins quelques éléments du bilan provisoire du syndicat national 2017. Ces éléments ne concerneront que les dépenses, sachant que les sections ne nous ont pas encore remonté toutes les cotisations manuelles de 2017. Les comptes consolidés de l'exercice 2017 seront présentés et votés lors du prochain CSN en septembre 2018.

Les ressources du syndicat sont en stagnation sur la période.

Les **cotisations** sont la principale source de financement du syndicat, elles représentent plus de 86% des produits du bilan consolidé 2016.

S'y ajoutent essentiellement une participation de l'UFSE pour les actions de formation : 1706 € en 2014, 1659 € en 2015 et 1394 € en 2016, soit une diminution de 18% sur les 3 ans.

Le syndicat touche également des subventions versées par les organismes dans le cadre du droit syndical : INSERM, CNRS région Provence, CNRS région Bretagne Pays de la Loire, et jusqu'en 2014, l'ANR. Le montant total de ces subventions est passé de 24646 € en 2014, à 22 574 € en 2016, car la section de l'ANR n'existe plus. Les rentrées de **cotisations nettes** (après versements à Cogétise) ont diminué, passant de 182 841 € en 2014 à 179 578 € en 2016, soit une diminution de près de 2%.

En effet, après une période d'augmentation régulière du nombre d'adhérents, nous constatons une diminution du nombre de camarades en 2015, baisse qui se confirme en 2016. En 2014, 1485 FNI versés, en 2015 1440, en 2016 1421, soit une diminution de 4 % sur la période. Je rappelle que le FNI, c'est le fond national interprofessionnel, est la première cotisation mensuelle de l'année, qui valide l'adhésion à la CGT. Le reversement à la confédération est de 67% sur ce premier timbre de l'année, les autres 33% restant au syndicat. Avec 284 adhésions pour 340 démissions, il y a un effritement de la syndicalisation. Nous demandons aux camarades qui quittent le syndicat d'indiquer le motif de leur démission. 64 camarades n'ont pas fourni de motif à leur démission, mais on peut penser qu'il y a en toile de fond des raisons financières.

Néanmoins, la principale cause de démission est le départ à la retraite : 83 camarades n'ont pas souhaité poursuivre leur engagement syndical après avoir quitté la vie professionnelle.

33 camarades ont quitté leur EPST, soit en fin de CDD soit pour un départ en détachement.

23 camarades sont décédés.

Les départs pour désaccord sur l'orientation du syndicat concernent moins de 10 camarades par an.

Par la présentation de ces données, je souhaitais alerter le congrès sur la nécessité de relancer une campagne d'adhésion.

En 2017, la tendance semble s'inverser, et le nombre des adhésions est supérieur au nombre de démissions. On peut prévoir que le montant des cotisations 2017, même s'il n'est pas définitif, car il manque des cotisations manuelles, sera à peu près au niveau de celui de 2016. N'oublions pas que les rémunérations stagnent, car le prix du point est gelé, et que les cotisations pension civile augmentent elles chaque année, ce qui baisse d'autant le salaire net.

Il faut inverser la tendance, relancer une campagne de syndicalisation !

Parlons maintenant des dépenses du syndicat :

Si l'on met à part les dépenses du congrès de 2015, on peut observer les évolutions suivantes sur la période 2014-2016 :

Concernant les frais de personnel, pour les deux salariées du syndicat à Villejuif.

Ces frais sont restés à peu près constants entre 2014 et 2016, soit un peu plus de 90 300 €. En revanche, en 2017, la juste revalorisation des salaires, liée à l'application du PPCR et à un passage d'échelon, va représenter une augmentation des salaires, mais surtout le relèvement des cotisations salariales par la perte de l'allègement Fillon sur un des deux salaires. La ligne frais de personnel (salaires + cotisations + formation) qui représentait entre 2014 et 2016 60 % des dépenses du syndicat national, va certainement atteindre 62 % en 2017.

En tant qu'employeurs, nous devons garantir la sécurité de l'emploi et une progression de carrière à nos deux salariées. C'est notre responsabilité collective. C'est pourquoi je reviens sur la nécessité de renforcer nos ressources, et pour cela il n'y a qu'un moyen : faire des adhésions !

Passons maintenant aux frais de missions (hébergements et déplacement), qui sont en baisse :

Au niveau du syndicat national, on constate une diminution sensible des frais de mission entre 2014 (montant 51 120 €) et 2016 (montant 40 019 €), soit - 11 100 € et - 21%.

Ce poste qui représentait 32,5% des dépenses en 2014 a diminué à 27% en 2016.

La principale raison de cette diminution est la maîtrise des frais de déplacement et hébergement des membres du Bureau national. Grâce à l'acquisition d'un matériel de visio-conférence, ces frais sont passés de 15 120 € en 2014 à 10 134 € en 2016. Dans la même période, le nombre de réunions du bureau national a augmenté de 40 pour 2014 à 46 pour l'année 2016.

Le matériel de visio-conférence est de plus en plus utilisé pour tout type de réunion, sauf bien évidemment pour les CSN et les Commissions exécutives, qui sont les instances de décision du syndicat. Nous avons réuni 5 CSN et 18 CE dans les trois ans.

De même, nous avons maintenu les visites des sections et l'organisation de réunions en région. Des camarades du bureau national se sont rendus à Lille, Nancy, Poitiers, Marseille, Bordeaux, Nice, Lyon, Grenoble, Nantes et Rouen pendant ce mandat. Le syndicat a été présent au congrès de l'UGICT et de la Ferc-Sup en 2014, et en 2016 au congrès confédéral, au congrès de la Ferc-CGT, de la CGT-Culture, de la CGT-INRA, de Sud Recherche EPST. Des réunions d'élus en CAP, au Comité national, au CA du CAES ont été organisées autant que nécessaires.

La diminution des frais de déplacement n'a donc pas été un frein à notre activité.

Au niveau des sections, les frais de mission sont également en baisse

Ces frais s'élevaient à 23 752 € en 2014, 12 790 € en 2015, et en 10 344 € en 2016, soit une baisse de 13 408 € entre 2014 et 2016.

La dépense consolidée (national + sections) des frais de mission est passée de 74 872 € en 2014 à 50 362 € en 2016, soit une diminution de 25 509 € et de 32% sur 3 ans

Cette baisse a permis **d'investir davantage dans la formation syndicale des adhérents et des militants**, aussi bien au niveau national qu'en région. La dépense globale « formation » est passée de **8 166 € en 2014 à 12 072 € en 2016**. La formation syndicale est un enjeu important, dans une période de renouvellement des générations, avec le départ en retraite de nombreux militants. Aux formations collectives données par Michel Pierre et Daniel Steinmetz, sur trois jours, à Paris ou en région, s'ajoutent les formations organisées par les UD, la FERC ou l'UFSE, majoritairement autour de la santé au travail, le rôle des élus, les CAP et les commissions de réforme, les recours en droit administratif, etc.

En 2017, nous n'avons pas encore le bilan des sections, mais le bilan du national fait état d'une augmentation forte des dépenses de formation, **+ 2689 € et + 27%**. Ce qui s'explique en partie par l'organisation de notre très belle journée d'études sur le statut, au siège du CNRS en janvier 2017, qui a réuni une centaine de participants. Le budget consacré à la formation syndicale devrait continuer à augmenter, alors que l'aide apportée par l'UFSE baisse chaque année.

Je ne vais pas reprendre un à un les postes de dépenses, j'ai évoqué seulement ceux qui me semblent les plus importants.

Puisqu'il s'agit d'apprécier la gestion de la trésorerie sur le mandat, voici les **chiffres des bilans de 2014 à 2016** :

En 2014 : **excédent de 4 053 €** au niveau du compte national et de **12 550 €** au niveau des sections, ce qui donne un bilan consolidé en positif de **16 603 €**.

En 2015 : **déficit de 4127 €** au bilan consolidé, déficit tout à fait prévisible puisqu'il s'agissait d'une année de congrès.

En 2016 : **excédent** au national de **12 513 €**, et de **17 774 €** au niveau des comptes des sections, soit un total de 30 288 €.

Ces excédents sont liés au fait que nous n'avons pas mis en œuvre de provisions annuelles pour le congrès qui a lieu tous les trois ans. Ce qui fait que l'on a systématiquement 2 années excédentaires qui nous permettent de financer le congrès l'année suivante. Pour davantage de clarté, nous allons proposer au prochain CSN la mise en place de provisions pour le congrès, après analyse de la situation particulière de chaque section.

Les finances du syndicat sont stables, la gestion est positive. Mais la question des moyens financiers reste posée : c'est de nos capacités à développer les luttes qu'il s'agit. C'est une question vitale pour le SNTRS comme pour toute la CGT.

L'actuel équilibre financier est fragile. On a vu précédemment que certaines charges incompressibles augmentent, alors que les recettes stagnent, voire diminuent.

Pour disposer de davantage de moyens, il n'y a aucune recette nouvelle. Il faut renforcer le syndicat, proposer l'adhésion de façon plus systématique à ceux que nous côtoyons dans nos laboratoires et services, et dans les luttes.

Il faut également actualiser les cotisations, ce qui ne peut être fait qu'au niveau local.

J'en profite pour informer le congrès que la trésorerie nationale a refait entièrement les grilles de cotisations, pour tenir compte des modifications indiciaires et indemnitaires récentes.

En particulier concernant le PPCR, avec la création de nouveaux grades, la modification et l'allongement des grilles de certains grades, etc. Ce travail n'a pu être fait que très récemment, car certaines mesures du PPCR n'ont pris effet que fin 2017.

Ensuite, concernant le RIFSEEP : notre ancienne grille unique de cotisations, valable pour tous les EPST, a été remplacée par 6 grilles, car aucun EPST n'a appliqué les mêmes montants d'IFSE par grade et groupe de fonctions. Sachant que la cotisation est calculée à 1% du salaire net primes comprises, il était indispensable, par souci d'égalité de traitement, de dérouler la situation indemnitaire de chaque établissement. De même nous avons constaté des différences, minimales certes, sur les montants de primes des chercheurs selon les établissements. Vous avez désormais accès sur le site du syndicat à 6 grilles de cotisations, qui couvrent notre champ et qui détaillent, outre les trois zones d'indemnité de résidence pour tous, les trois possibilités d'IFSE par échelon et par groupe de fonction, pour les IT.

De plus, nous avons modifié les fiches d'adhésion 2018, en faisant figurer de nouvelles rubriques « post PPCR et RISFEED », avec précision du reclassement dans les nouveaux grades, échelons, indices, et attribution de l'IFSE en fonction du grade et du groupe. Ce travail était nécessaire pour calculer automatiquement la cotisation due en fonction de ces nouveaux paramètres.

Les fiches d'adhésion seront diffusées après le congrès à tous les trésoriers et trésoriers de section. C'est un outil précieux pour la mise à jour des cotisations ! Nous comptons sur chacun afin que l'actualisation des informations soit vérifiée et validée avec chaque adhérent. Que chacun cotise en fonction de ses revenus est la base de la démocratie à la CGT, en tenant compte bien évidemment des situations individuelles. Il sera demandé de faire remonter l'actualisation des fiches avant l'été. La trésorerie nationale ne mettra à jour aucune cotisation, sans avoir l'accord de l'adhérent.

Je terminerai en évoquant le fait que chaque année, en l'application du droit syndical la DRH du CNRS met à disposition du SNTRS une subvention sous forme de droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat gérés par la délégation régionale de Villejuif. Cette subvention n'apparaît donc pas au bilan. L'enveloppe annuelle de 30 000 € a été utilisée pour régler la location du photocopieur, les frais d'impression, de routage, de poste du BRS, les dépenses de téléphone et d'affranchissement, l'achat du papier et des petites fournitures. Ce montant est calculé en fonction de notre représentativité syndicale. Une raison de plus de se mobiliser pour progresser aux élections de décembre 2018 !

Je vous remercie de votre attention mes chers camarades.

Rapport de la Commission Financière et de Contrôle **Jacky Hirsch**

Les 3 membres de La CFC sont Marie Mars (jusqu'à son départ pour la Guyane), J-P Chaucheprat et Jacky Hirsch.

Rappel du statut

Article 14 - La Commission Financière et de Contrôle (CFC)

Le Congrès National élit une Commission Financière et de Contrôle de trois membres.

Cette commission a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne gestion financière du syndicat. A cet effet :

- elle examine la politique financière du syndicat et vérifie la comptabilité,
- elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations,
- elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque et proposition qui relève de ses attributions.

Les membres de la CFC assistent aux réunions de la CE et du CSN, à titre consultatif.

Nous voudrions rappeler d'abord la lourde charge de travail qui a impacté le secteur de la trésorerie lors des deux derniers mandats et qui a encore mobilisé beaucoup d'énergie pour notre syndicat depuis notre dernier congrès.

Les 6 années qui viennent de s'écouler ont vu se mettre en place successivement

- La certification des comptes imposée aux organisations syndicales par la loi d'août 2010

- La mise à plat de la comptabilité du SNTRS-CGT qui en découle, au niveau national et des sections

Ces mesures ont pesé très fortement sur la charge de travail des deux dernières trésorières, Danièle Steer d'abord, Sophie Toussaint-Leroy ensuite, tout comme celles de nos secrétaires professionnelles. Depuis 2011, les exercices comptables sont tenus et présentés selon les nouvelles règles comptables imposées aux organisations syndicales, arrêtés par le bureau national et approuvés par la commission exécutive ou les CSN avant d'être envoyés à la DIRECCTE (service de l'état en région, Direction régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

La commission a eu accès à tous les documents nécessaires à la vérification des comptes. Les bilans des années 2014, 2015 et 2016 sont légèrement excédentaires et traduisent une bonne gestion de notre syndicat. Comme pour le 28^{ème} congrès, le paiement de la part des sections a été réalisé par prélèvement, en tenant compte des difficultés financières de certaines sections, conformément aux préconisations de la CFC.

Avec la trésorière, la commission s'est penchée sur l'état de la syndicalisation, en particulier l'analyse des adhésions et des démissions. La commission tient à faire part aux congressistes de l'importance de maintenir et développer l'effort de syndicalisation, en particulier au vu d'un léger effritement du nombre de syndiqués actifs.

Réflexions de la CFC

- Pour servir d'appui au trésorier et faciliter les candidatures, il faudrait favoriser la formation des membres de la commission financière.
- Pour parer à de potentiels dysfonctionnements, la CFC doit être consultée en amont pour toute disposition nouvelle à mettre en place, et informée de toute anomalie aux différents niveaux de notre syndicat.

Suite au rapport financier présenté par la trésorière, Sophie Toussaint-Leroy, les membres de la commission financière et de contrôle vous demandent d'approuver le rapport financier et de donner le quitus à la trésorière Sophie Toussaint-Leroy pour l'ensemble des comptes 2014 à 2016.

Nous remercions chaleureusement la trésorière et les deux professionnelles du SNTRS pour toutes les tâches accomplies durant ces 3 ans, ainsi que les trésorières et trésoriers des sections qui ont permis d'établir l'ensemble des documents comptables en respectant les normes imposées depuis 2010 aux organisations syndicales.

Rapport de la Commission des mandats Magali Fasseu

1413 adhérents : 1037 actifs (73,4 %), 376 retraités (26,6 %).

75 délégué-e-s ont participé au congrès (66 délégué-e-s délibératifs représentant les sections, 9 délégué-e-s consultatifs notamment membres de la CE sortante et de la CFC sortante) ⇒ 99 en 2015 (73 délibératifs, 26 consultatifs).

34 venaient d'Ile de France ⇒ 39 en 2015

41 venaient des autres régions ⇒ 60 en 2015

Il y avait 33 femmes (44,0%) ⇒ 34 en 2015 (34,3%)

Et 42 hommes (56,0%) ⇒ 65 en 2015 (65,6%)

Dans le syndicat, la répartition est de 48,3% de femmes et de 51,6% d'hommes.

La moyenne d'âge est de 54,3 ans (51,8 pour les actifs et 68,7 pour les retraités). La moyenne d'âge dans le syndicat est de 55,4 ans (49,2 ans pour les actifs et de 72,6 ans pour les retraités). Le plus jeune a 30 ans, le doyen a 74 ans.

La répartition catégorielle

Il y avait 56 IT (74,7%) ⇒ 67 en 2015 (67,7%) ⇒ 58,3 % dans le syndicat

0 Non titulaire (0%) ⇒ 1 en 2015 (1%) ⇒ 3,5 % dans le syndicat (4,2 % en 2015)

8 chercheurs (10,7%) ⇒ 14 en 2015 (14,0%) ⇒ 11,5 % dans le syndicat

11 retraités (14,7%) ⇒ 17 en 2015 (17,2%) ⇒ 26,6 % dans le syndicat

2 Directeurs de Recherche ⇒ 2 en 2015

8 Chargés de Recherche ⇒ 12 en 2015

16 Ingénieurs de Recherche ⇒ 19 en 2015

24 Ingénieurs d'Etudes ⇒ 21 en 2015

17 Assistants Ingénieurs ⇒ 16 en 2015

7 Techniciens ⇒ 11 en 2015

1 Adjoint Technique ⇒ 0 en 2015

0 Non titulaire ⇒ 1 en 2015

La répartition par catégorie fonction publique : 67 en A (89,3%), 7 en B (9,3%) et 1 en C (1,3%). Dans le syndicat la répartition est de : 74,4% en A, 24,36% en B, 1,3% en C.

La répartition par organisme

CNRS 58 (77,3%) ⇒ 61 (74,4%) en 2015 ⇒ 75,5 % dans le syndicat

INSERM 12 (16,0%) ⇒ 14 (17%) en 2015 ⇒ 15,0 % dans le syndicat

IRD 2 (2,7%) ⇒ 3 (3,7%) en 2015 ⇒ 3,5 % dans le syndicat

INRIA 3 (4,0%) ⇒ 3 (3,7%) en 2015 ⇒ 3,9 % dans le syndicat

INED 0 (0%) ⇒ 0 (0%) en 2015 ⇒ 1,1 % dans le syndicat

IRSTEA 0 (0%) ⇒ 1 (1,2%) en 2015 ⇒ 1,0% dans le syndicat

Formation syndicale

46 délégués ont suivi 63 stages de formation syndicale : 24 des stages de formation d'accueil ; 13 stages de niveau 1 ; 7 stages de niveau 2 et 19 stages spécifiques.

La répartition par région des délégués actifs

CNRS	INSERM	IRD	INRIA
DR1 – 3	Villejuif – 3	Marseille – 1	Rennes – 1
DR2 – 8	Siège – 2	Montpellier – 1	Paris – 1
DR3 – 0	Saint-Pères – 1		Alpes – 1
DR4 – 3	Saint-Antoine – 1		
DR5 – 1	Pitié – 1		
DR6 – 1	Paris centre – 2		
DR7 – 4	Paris Nord – 1		
DR8 – 0			
DR10 – 2			
DR11 – 4	IRSTEA - 0		
DR12 – 0			
DR13 – 5			
DR14 – 2	INED - 0		
DR15 – 3			
DR16 – 2			
DR17 – 3			
DR18 – 2			
DR19 – 5			
DR20 – 2			

35 sections se sont réunies pour la préparation du 29^e Congrès. 275 camarades ont participé au vote sur le rapport d'activité. Le nombre de votants a diminué par rapport au 28^e congrès (353 votants).

Chiffres des 4 derniers Congrès

	2008	2011	2015	2018
Sections		30	41	35
Votes exprimés	227	258	353	244
Délégué-e-s	80	76	99 délégués dont 73 délibératifs et 26 consultatifs	75 délégués dont 66 délibératifs et 9 consultatifs

Sur les 244 suffrages qui ont été exprimés ; 228 ont voté pour le RA ; 5 ont voté contre et 11 se sont abstenus. Ces votes représentent 31 sections (4 ne se sont pas exprimés).

Le rapport d'activité est adopté par 93,44% des suffrages exprimés, avec 2,05% de votes contre, et 4,51% d'abstentions.

Le déroulé du congrès et les votes

Déroulement des travaux

Lundi 19 mars 2018

16H Arrivée de comité d'organisation et du secrétariat

Mardi 20 mars 2018

14H 1^{ère} Séance : Ouverture du Congrès et débat général

Président : François Bonnarel, **assesseurs** : Cécile Bouton et Frédéric Boller

Mercredi 21 mars 2018

8H30 2^{ème} Séance : Débat général

Président : Jean Kister, **assesseurs** : Amélie Rufot et Maxime Chupin

10H30 3^{ème} Séance : International

Présidente : Dina Bacalex, **assesseurs** : Magali Fasseu et Lilian Decoster

15H10 4^{ème} Séance : Statuts

Président : Bruno Guibert, **assesseurs** : Christine Lucas et Pascal Grébault

16H50 5^{ème} Séance : Orientation (parties 1 et 2)

Présidente : Christiane Leininger, **assesseurs** : Michel Lion et Patricia Ferrari

Jeudi 22 mars 2018

8H30 6^{ème} Séance : Orientation (parties 3 et 4)

Président : Frédéric Boller, **assesseurs** : Gilles Niel et Stéphanie Deboeuf

14H 7^{ème} Séance : Revendicatif

Présidente : Patricia Ferrari, **assesseurs** : Patricia Sourrouille et Marc Regny-Demery

Vendredi 23 mars 2018

8H30 8^{ème} Séance

Président : Carlos Labat, **assesseurs** : xavier Saupin, Isabelle Bouchoulle et Christiane Leininger

De nombreux **invités** sont venus saluer nos travaux, certains se sont excusés car empêchés dans leurs déplacements suite aux journées de grève de la SNCF. Notons par ailleurs que nous étions dans une semaine de grève et de manifestations pour la défense du statut de fonctionnaire :

- Au niveau de la **CGT** : Alain Roques (CGT-Inra), Marie Buisson (Ferc-CGT), Vincent Martin (Ferc-CGT), Jean-Michel VARDALAS (FERC-Sup), Enam Youfi (FERC-Sup), Christophe Delecourt (UFSE-CGT), Ambroise Jacques (UD14 CGT), Bruno Prepoleski (CGT Normandie), Régis Grasse (NVO), Gérard Niel (NVO), Marc Decaster (SNTRS-CGT)
- Au niveau des **syndicats de l'ESR** : Alain Castera (SUD-Recherche), Jean-Paul Laine (FMTS)
Valérie Renault (CGT Culture), Patrick Montfort (SNCS-FSU) et
Hervé Christophol (Snesup-FSU) excusés
- Au niveau **international** : Fathia Sahnoune et Smati Zoghbi (Algérie), Jean-Marie Lafortune et Michel Ouellet (Québec), Sokhna Diouf, Malick Fall et Cheikhou Issa Sylla (Sénégal)

Le **rapport d'activité** (d'après les PV des AG de sections) **est adopté par 89,56% des suffrages exprimés, avec 2,89% de votes contre, et 7,53% d'abstentions.**

Les modifications des **statuts** du SNTRS CGT ont été **adoptés par** :

1 seul amendement voté (section Montpellier) : « neutraliser le genre » : 62 pour 3 contre 4 abs (69 mandats)

Amendement section Curie (article 13) : mandat membre BN « renouvelable deux fois (3 mandats consécutifs au maximum) » retiré par la section

Vote global statuts après 1 amendement accepté : unanimité pour (69 mandats)

Amendements au projet du document d'orientation

Vote dans l'ordre du document en rappelant la section et la ligne

Partie I

IRD	ligne 9 à 11	59 Contre 5 Abstention 6 Pour
Caen	Ligne 24	OK
Montpellier	Ligne 55	OK
Retraités	Ligne 68 et 69	OK
	Ligne 79	OK
Orsay	Ligne 90 – 92	Réécriture Pour 20 Abstention 24 Contre 8
Retraités	Ligne 124	OK
Curie	Ligne 154	30 Pour 13 Abstention 15 Pour
Orsay	ligne 171	OK
Midi Pyrénées	ligne 225	OK
Retraités	Ligne 230 et 231	OK
INRIA	Ligne 247	31 Contre 15 Abstention 8 Pour
ENS	Ligne 255	OK

Partie 2

Curie	Ligne 260	OK
Midi Pyrénées	Ligne 267	Rejet accepté
Curie	Ligne 278	Rejet accepté
Caen	Ligne 278	OK
Montpellier	Ligne 288	Rejet accepté
Caen	Ligne 296	OK
Montpellier	Ligne 297	OK
	Ligne 298	OK
Midi Pyrénées	Ligne 298 299	27 Contre 14 Abstention 18 Pour
Curie	Ligne 303 à 308	OK
Lyon	Ligne 323	OK
	Ligne 327	OK

Au début de la séance: 52 mandats; Après le départ de la délégation en manif: 40 mandats.
o = oui (pour); n = non (contre); a = abstention

Partie III:

Vote 1 (l. 336, retraités): 35 o, 7 n, 6 a => amendé

Vote 2 (l. 363, Strasbourg): 6 o, 41 n, 5 a => Amendement rejeté

Vote 3 (l. 520, St-Père-St-Germain): 1 o, 19 n, 15 abs => Amendement rejeté

Partie IV:

Vote 4 (l. 580, ENS): 6 o, 19 n, 12 a => Amendement rejeté

Vote 5 (l. 609, Caen): 31 o, 3 n, 2 a => amendé

Vote 6 (l. 706, Caen): 38 o, 0 n, 0 a => amendé

Vote 7 (l. 719, Caen): 25 o, 5 n, 9 a => amendé

Départ de la délégation en manif

Vote 8 (l. 719, Retraités): 33 o, 2 n, 3 a => amendé

Vote 9 (l. 720, Orsay): 9 o, 12 n, 14 a => Amendement rejeté

Vote 10 (l. 720, Caen): 33 o, 3 n, 3 a => amendé

Vote global du DO amendé (de I à IV): 37 o, 0 n, 1 a

VOTE APPROBATION DES FICHES REVENDICATIVES

Fiche Salaires et Grilles	54 Pour 0 Abstention 1 Contre
Fiche Non Titulaires	58 Pour 2 Abstention 0 Contre
Fiche Action Sociale	58 Pour à Abstention 0 Contre
Fiche Sujétions et Astreintes	59 Pour 0 Abstention 0 Contre

Durant les soirées du congrès, les délégués ont pu participer à plusieurs **débats** :

- Sur les Commissions administratives paritaires, animé par Frédéric Boller, Patrice Lecomte, Patrice Moralès
- Sur le Télétravail, animé par Lise Caron et Christine Leininger.

6 **motions** ont été votées

Un appel à l'action du 22 mars a été envoyé aux secrétaires de sections

Une nouvelle Commission Exécutive et un nouveau Bureau National ont été élus.

Vote du nouveau BN: 45 pour une abstention

Vote des SG adjoints + trésorière + SG : 48 pour 0 abstention et 0 contre

29^{ème} congrès du SNTRS CGT Motions
--

Le SNTRS-CGT réunit dans son 29^{ème} congrès à Dives sur mer se félicite de la puissante mobilisation ce jeudi 22 mars dans la Fonction publique : une nouvelle étape réussie qui en appelle d'autres !

Avec plus de 500 000 manifestant.e.s dans plus de 180 manifestations et rassemblements sur l'ensemble du territoire, un taux global de grévistes significativement supérieur à celui du 10 octobre 2017, avec des pointes à plus de 60 % dans certains secteurs professionnels, les agent.e.s de la Fonction publique, fonctionnaires et non-titulaires, actives.actifs et retraité.e.s, les étudiant.e.s et lycéen.ne.s se sont massivement mobilisé.e.s.

Après la forte mobilisation du 10 octobre dernier, cette nouvelle journée de grève et de manifestations, à l'appel d'une intersyndicale largement majoritaire, est une nouvelle étape réussie qui en appelle d'autres.

Les personnels de la recherche publique et des universités ont une nouvelle fois fortement exprimé leur volonté de gagner sur leurs revendications et d'imposer d'autres choix pour une Recherche publique et un enseignement supérieur au service de l'intérêt général et du progrès social. La recherche et la connaissance sont un bien commun, c'est ce que nous défendons.

Les attaques d'un niveau inédit engagées contre la Fonction publique n'épargneront pas la recherche publique, l'université, leurs personnels et les étudiant.e.s. Les 120 000 suppressions de postes, la généralisation du recrutement sur contrat, le transfert de nombreuses missions aux collectivités territoriales et au privé, le renforcement de la sélection à l'entrée de l'université seront dramatiques pour la recherche publique et les universités.

Pour répondre aux besoins de service public, nous exigeons :

- La création massive de postes de titulaires pour résorber la précarité et subvenir aux besoins des laboratoires

- L'arrêt de la mise en concurrence des équipes et laboratoires de recherche, des universités avec une augmentation significative des budgets et le retour des financements récurrents.
- Le retrait de la loi ORE
- L'arrêt des processus de fusion à marche forcée dans l'Enseignement supérieur et la recherche
- La revalorisation de nos salaires avec notamment l'augmentation du point d'indice.

Avec l'ensemble des fonctionnaires, nous exigeons également l'abandon de l'augmentation de la CSG et du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

Face à l'obstination et à la frénésie dévastatrice du Président, du gouvernement et de la majorité parlementaire, le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche à se réunir en AG pour débattre des suites de l'action et des revendications.

A Dives sur mer, le 23 mars 2018, voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Motion au Congrès du SNTRS-CGT de mars 2018 sur la politique migratoire

Votes sur cette motion: 33 (unanimité)

La politique migratoire du gouvernement français et ses projets actuels, se caractérisent par :

- Une politique du chiffre dans les placements en centre de rétention.
- La maltraitance des migrants sans abris et en particulier des mineurs.
- Le tri illégal des migrants par des brigades mobiles dans les centres d'hébergement d'urgence.
- La criminalisation du "délit de solidarité" qui touche les citoyens solidaires des migrants mais aussi les salariés impliqués dans différents contrôles (transports, douanes,...) souvent à l'encontre de leur conscience.

Le SNTRS-CGT considère que les migrations dans le monde sont la conséquence des guerres et de l'exploitation économique, au détriment des populations, par le capitalisme mondial. Il appelle à la lutte, en collaboration avec les syndicats de tous les pays pour forcer l'UE et singulièrement le gouvernement français à respecter les droits humains fondamentaux, le droit international dont le droit d'asile et les conventions de l'OIT.

Motion de la section Lyon CNRS au 29ème Congrès du SNTRS-CGT:

Votes sur cette motion: 25 oui, 4 non, 11 abstentions

« Le SNTRS-CGT se prononce pour le retour à la carte CGT annuelle »

Explications :

En effet si le carnet pluriannuel reposait sur l'objectif louable d'assurer la continuité de l'adhérent à la CGT dans une époque marquée par une forte mobilité professionnelle et géographique, le carnet quadri-annuel ne nous semble pas avoir répondu à cette intention.

On oublie l'année où le renouvellement qui devrait avoir lieu (pas la même année pour tous les adhérents d'une section, selon l'année d'adhésion, la mutation, etc...).

L'opportunité du maintien du timbre mensuel peut aussi être mise en débat, du fait de la généralisation du prélèvement automatique de cotisation. Il date de l'époque où le collecteur faisait le tour des syndiqués chaque mois, en recueillant à la fois les revendications des salariés et la cotisation en argent liquide...

Le retour à la carte annuelle redonnerait tout son sens à l'assemblée fraternelle de début d'année, souvent encore dite de « reprise des cartes ».

Le SNTRS-CGT réunit dans son 29^{ème} congrès à Dives sur mer se joint avec détermination au communiqué de l'intersyndicale de Montpellier.

Voté à l'unanimité.

Les organisations syndicales réunies ce jour ont appris avec consternation l'intervention d'un groupe de nervis cagoulés contre des étudiants occupant un amphithéâtre de l'UFR de droit et science politique, dans le cadre de la mobilisation contre la sélection à l'Université et la réforme du bac, pour le retrait de la loi ORE.

Plusieurs étudiants ont été blessés, des insultes à caractères racistes et homophobes ont été proférées.

Cette violence appelle une condamnation nette et sans appel de la part de toute la communauté universitaire.

Nos organisations demandent à ce que des poursuites soient engagées contre les auteurs, ainsi que leur commanditaire.

Des témoignages attestent que le doyen de l'UFR de Droit était présent aux côtés des individus encagoulés.

Nous demandons à ce que le Président de l'UM, dès aujourd'hui, condamne publiquement ces agissements et engage les poursuites nécessaires.

Nous réaffirmons que nos organisations ne reculeront pas, elles poursuivront jusqu'au bout le combat pour exiger le retrait de la loi ORE, aux côtés des étudiants, dans l'unité, comme c'est le cas depuis maintenant 3 mois. Nous appelons à un rassemblement aujourd'hui à 13h00 devant l'UFR Droit.

Montpellier, le 23 mars 2018.

Signé : CGT (SNTRS, Université, INRA, FERC), SNPREEES-FO, FSU (SNESUP, SNCS), Solidaires (Sud éducation, Sud Recherche EPST, Solidaires étudiantEs), CEI.

Motion du 29^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

Voté à l'unanimité

Le SNTRS-CGT réuni à Dives sur Mer pour son 29^{ème} Congrès, s'indigne de la mise sous tutelle de l'université Toulouse Jean Jaurès par un administrateur provisoire et de la dissolution de ses instances démocratiques. Il condamne la brutalité de cette décision autoritaire de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et réaffirme sa solidarité avec les personnels et étudiant.e.s en lutte pacifique depuis plusieurs semaines contre le processus de fusion imposée dans le cadre de l'Université de Toulouse et contre la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE).

Le SNTRS-CGT appelle à la mobilisation des personnels de la recherche aux cotés des étudiant.e.s et personnels de l'Université face à ce coup de force scandaleux du gouvernement contre le mouvement social et appelle celui-ci à la raison pour ne pas faire usage de la force contre les personnels en lutte.

Motion de remerciements des délégations étrangères invitées au 29^{ème} Congrès du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT

Nous représentants des syndicats étrangers invités au 29^{ème} Congrès du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –CGT- :

- Le Syndicat national des chercheurs permanents d'Algérie –SNCP- ;
- L'Union des chercheurs grecs –EEE- ;
- L'Organisation des travailleurs scientifiques du Portugal- OTC- ;
- La Fédération nationale des professeurs du Portugal –FENPROF- ;
- La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université du Québec –FQPPU- ;
- La Fédération du personnel professionnel des universités et de la Recherche - FPPU- ;

- Le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur – SAES-, et le ;
- Le Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal –SUDES- ;

Réunis du 20 au 23 mars 2018 à Dives-Sur- Mer en France, exprimons nos vifs remerciements aux camarades du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique – CGT- pour l'invitation à participer à son Congrès ;

Nous apprécions la convivialité et l'accueil qui nous ont été réservés dans la camaraderie.

Au cours des différentes séances nous avons apprécié la compréhension commune que nos organisations ont de la mondialisation du capitalisme et de ses intentions d'utiliser la connaissance pour accroître les profits financiers et asservir ceux qui la produisent.

Nous sommes convaincus de la pertinence de l'assertion selon laquelle, le savoir est le seul bien dont le partage accroît la valeur. Nous sommes également convaincus que le partage comme <<la valeur d'usage>> du savoir non seulement ne l'épuisent pas, mais bien au contraire, permettent d'élargir son audience et de contribuer aux progrès de l'humanité.

L'action internationale du SNTRS/ CGT est déjà largement positive quand on examine les activités auxquelles participe le syndicat à travers le Comité syndical européen de l'éducation, l'Internationale de l'Education (IE) comme la Fédération Mondiale des Travailleurs de Scientifiques (FMTS).

La plupart de nos syndicats partagent ces espaces avec votre organisation.

Trois continents sont présents : Des syndicats d'Afrique, de l'Amérique du Nord comme d'autres pays européens.

Nous sommes convaincus de la nécessité de la coopération internationale dans notre domaine, expression par excellence de la solidarité qui est essentielle dans la philosophie commune de l'action de revendication permanente de nos organisations.

La dimension internationale était déjà une orientation de fond de votre Confédération la Confédération générale du Travail, la CGT dont la seule évocation est plus que significative pour la plupart de nos organisations.

La CGT a souvent donné la chiquenaude initiale à de nombreux syndicats nés en Afrique comme l'ont affirmé certaines des organisations invitées. Le SNCP pour l'Algérie et le SUDES pour le Sénégal. Ce dernier prolonge les traditions du Syndicat unique de l'enseignement laïc (SUEL) qui a existé au Sénégal depuis la fin de la seconde Guerre mondiale.

Depuis lors, des syndicats de branche de la CGT comme la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture et particulièrement la FERC-SUP ont cultivé des traditions de coopération de partenariat avec des syndicats du SUD.

C'est ainsi que nous avons tous intérêt à développer une activité internationale d'échanges qui ne peut être que profitable.

Toutes activités sont animées par des hommes et des femmes engagés. Et c'est le lieu de féliciter tous les acteurs qui ont contribué à traduire ces principes d'actions en réalité.

Au nom de nos organisations invitées, nous vous prions d'acclamer et de féliciter les camarades qui ont animé cette dimension internationale de votre activité : la camarade Secrétaire générale du SNTRS, Josiane Tack et la camarade en charge de l'international, Dina Bacalexi.

Qu'elles soient ici remerciées et félicitées pour leur appui et leur solidarité.

Je voudrais en mon personnel, confondre dans cet hommage les camarades Jean OMNES, ancien Secrétaire général, à qui nous souhaitons un complet rétablissement et d'autres qui ont contribué à faire connaître l'action du SNTRS à la FMTS, Jean Kister et Lorena KLEIN.

Après avoir remercié tout le syndicat pour l'accueil dans ce cadre agréable, nous voudrions dire que s'il nous était permis de faire une remarque, nous aurions suggéré de faire une place dans vos travaux à une session consacrée à la coopération syndicale internationale.

Nous remercions tous les congressistes pour l'engagement militant constant, la clarté, la démocratie et la transparence dans les débats tout au long de ces jours.

Félicitations pour le soutien et la participation aux luttes en cours, en particulier la grève de ce 22 mars.

Vive le SNTRS ! Vive la CGT !

Vive le 29^{ème} Congrès du SNTRS !

Vive la solidarité syndicale internationale.

Dives-Sur-Mer, le 22 mars 2018

Commission exécutive et Commission financière de contrôle élues

NOMS	PRENOMS	Age	Corps	SECTIONS
ANDRIEU	Olivier	40	IE	ENS
AYMARD	Alain	68	RT	RETRAITES
BACALEXI	Dina	56	IR	DR 1 PARIS VILLEJUIF
BASTIEN	Thierry	39	AI	JUSSIEU
BERKOUN	Habiba	43	AI	DR 1 PARIS VILLEJUIF
BESSON LESCURE	Bernadette	60	AI	INSERM ST ANTOINE
BLONDEAU	Florian	33	AI	CURIE
BOLLER	Frédéric	52	IE	ENS
BONNAREL	François	60	IR	STRASBOURG
BOUMIER	Patrick	54	CR	ORSAY
CARON	Lise	62	CR	NANTES
CANTALOUBE	Sylvain	35	IE	MIDI-PYRENEES
CHIN	Wutharath	40	CR	ORSAY
CHUPIN	Maxime	30	IR	JUSSIEU
DEVES	Guillaume	44	IR	BORDEAUX
DUBOIS	Julien	34	IE	LILLE
FASSEU	Magali	52	IE	INSERM
FERRARI	Patricia	57	IE	INSERM
FITOUSSI	Jean-Pierre	70	RT	ESPCI
FLEITH	Guillaume	41	AI	STRASBOURG
FONTE	Christophe	60	IR	NANCY
GIOVINAZZO	Jérôme	47	DR	BORDEAUX
GREBAUT	Pascal	59	IE	IRD
GUIBERT	Bruno	50	AI	MIDI-PYRENEES
HAIDOUX	Abel	62	IR	MONTPELLIER
HUART	Sébastien	45	AI	LILLE
HUGOT	Amélie	38	IE	LYON CNRS
JUSSERAND	Bernard	62	RT	JUSSIEU
KACZMAREK	Gilles	57	AI	MARSEILLE SUD
KISTER	Jean	60	IR	INSERM-VILLEJUIF
KLEIN	Lorena	53	IR	CURIE
LABAT	Carlos	62	IE	INSERM PARIS CENTRE
LAPORTE	Didier	46	IE	JUSSIEU
LAUNAY	Jean-François	60	AI	FINISTERE
LE CONTEL	Olivier	49	CR	BELLEVUE
LECOMTE	Patrice	55	AI	CAEN
LEININGER	Christine	52	IR	INRIA
MARKOU	Efi	53	IE	INED
MERCIER	Gilles	64	CR	INSERM BICETRE-VILLEJUIF
MILLET	Jacques	62	AI	ROUEN
MORALES	Patrice	51	AI	COTE D'AZUR
MORVAN	Gilles	52	IE	STRASBOURG
NADIN	Grégoire	35	CR	JUSSIEU
NIEL	Gilles	61	CR	MONTPELLIER

PICHON	Rémy	66	RT	ORSAY
PIERRE	Michel	70	RT	INSERM BICETRE-VILLEJUIF
REGNY-DEMERY	Marc	51	IE	MONTPELLIER
RODRIGUEZ	Mercedes	48	NTIT	INIST
ROSSI	Christian	52	IR	INRIALPES
SANCHEZ	Carmen	58	TCN	THIAIS
SOURROUILLE	Patricia	60	IE	MONTPELLIER
TACK	Josiane	58	IR	MONTPELLIER
TAILLEPIERRE	Miguel	32	IE	DR1 PARIS VILLEJUIF
TOUSSAINT-LEROY	Sophie	60	IR	CNRS AUTEUIL
VINCONNEAU	Guillaume	38	TCS	MARSEILLE SUD

Commission Financière et de Contrôle

NOMS	Prénoms	Age	Corps	Sections
<i>DELACOUR</i>	<i>Éric</i>	<i>59</i>	<i>IE</i>	<i>IRD</i>
<i>HIRSCH</i>	<i>Jacky</i>	<i>65</i>	<i>RT</i>	<i>STRASBOURG</i>
<i>STEINMETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>66</i>	<i>RT</i>	<i>MIDI PYRENEES</i>

Bureau National élu

Secrétaire générale : **Josiane Tack**

Secrétaires généraux adjoints : **Lise Caron et Jean Kister**

Trésorière : **Sophie Toussaint Leroy**

Dina Bacalexi ; Habiba Berkoun ; François Bonnarel ; Patrick Boumier ; Carlos Labat ; Magali Fasseu ; Jean-François Launay ; Patrice Lecomte ; Gilles Mercier ; Patrice Morales ; Grégoire Nadin ; Marc Regny-Demery.